

**VIPERFAV, solution à diluer pour perfusion
Lot numéro K8120-1 :
Extension de péremption jusqu'au 30 Septembre 2017**

Lyon, le 1^{er} Janvier 2017

Madame, Monsieur,

Suite à un arrêt temporaire de la production, nous rencontrons actuellement des difficultés d'approvisionnement en VIPERFAV, solution à diluer pour perfusion. Compte-tenu de la nécessité de disposer de fragments F(ab')₂ d'immunoglobuline équine antivenimeuse de vipères européennes, **la durée de péremption du lot K8120-1 de VIPERFAV actuellement commercialisé a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2017, en accord avec l'ANSM et à titre exceptionnel.**

Ainsi, les doses du lot K8120-1 de VIPERFAV que vous êtes susceptibles de détenir en stock restent valides jusqu'au 30 septembre 2017.

Cette extension exceptionnelle de la durée de péremption de ce lot s'appuie sur de nouvelles données de stabilité du produit. Par ailleurs, ce lot fait l'objet d'un suivi renforcé de stabilité jusqu'à sa nouvelle date de péremption étendue.

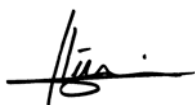
Déclaration des effets indésirables

Les professionnels de santé doivent déclarer immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament dont ils ont connaissance, au centre régional de pharmacovigilance dont ils dépendent géographiquement et dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'ANSM : www.ansm.sante.fr (rubrique « déclarer un effet indésirable ») ou au service d'information médicale et pharmacovigilance de Sanofi Pasteur Europe (voir ci-dessous).

Coordonnées du service d'information médicale et de pharmacovigilance

La pharmacovigilance et l'information médicale sont assurées par Sanofi Pasteur Europe qui reste à votre disposition pour toute information complémentaire au numéro de téléphone suivant : 0 800 55 56 58.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Géraldine MENIN
Pharmacien Responsable
Sanofi Pasteur Europe